



ELLIPSE AVOCATS

Les RDV mensuels juridiques de l'UNAI

# Spécial « Prolongations des PASS IAE »

Le 14 novembre 2024



# Prolongation du PASS IAE - rappel



## La prolongation du PASS IAE - rappel



Si la situation d'un salarié le nécessite, sous certaines conditions, il est possible de prolonger un PASS IAE au-delà de 24 mois.

De nombreux PASS IAE importés depuis l'ASP dans la plateforme en 2021 ont été prolongés fin novembre 2023 (environ 11.000), en général pour une durée supplémentaire d'un an.

De fait, comme nous l'avions pressenti l'an dernier, le besoin d'une nouvelle prolongation se confirme pour beaucoup pour la fin du mois de novembre 2024, près de 5.000 PASS viennent à échéance (2.000 ont déjà été renouvelés jusqu'en 11/2025).

Prochaine  
échéance : Fin  
novembre 2024

# Les données du pilotage de l'inclusion : la preuve d'un problème récurrent

Vous avez accès au nombre de PASS concernés via la plateforme de l'inclusion avec des filtres jusqu'au niveau départemental : <https://pilotage.inclusion.beta.gouv.fr/tableaux-de-bord/suivi-demandes-prolongation/>

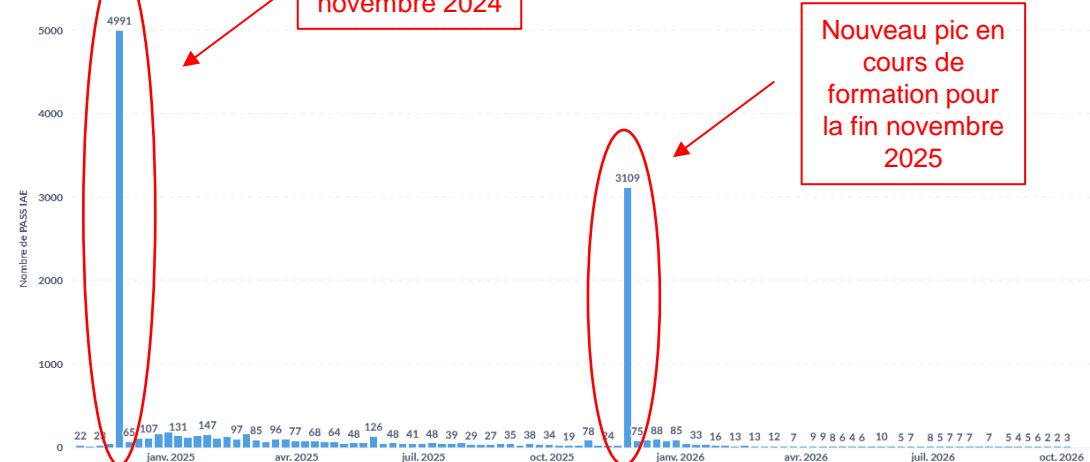
## 1. Chaque semaine, combien de PASS IAE vont arriver à expiration ?

Des pics sont-ils prévus ?

Explications : Chaque barre représente le nombre de PASS IAE qui arriveront à expiration durant la semaine sélectionnée en abscisse. Une barre supérieure à la tendance globale indique que le volume des PASS IAE arrivant à expiration cette semaine-là sera supérieur à la normale.

A noter que seuls les filtres Région, Département, Type de structure et Reprise de stock AI fonctionnent dans cet onglet.

Suivi d'expiration des PASS IAE



## La prolongation du PASS IAE - rappel



- La réforme de 2020 a **élargi la liste** des acteurs autorisés à valider la prolongation
  - Les AI **dans 2 cas précis**
  - Les prescripteurs habilités pour les autres situations
- La procédure de prolongation du parcours IAE est réalisée **en ligne**, sur la plateforme de l'inclusion via le profil du salarié sur « **les emplois de l'inclusion** » <https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/accounts/login/>

# La prolongation du PASS IAE - rappel



Dérogations / par la SIAE

dans 2 cas précis, dérogations automatiques par l'AI

> Article R5132-1-8

Création Décret n°2021-1128 du 30 août 2021 - art. 1

Par dérogation à l'article R. 5132-1-2, la validité de la prescription du parcours peut être prolongée au-delà de vingt-quatre mois :

1° Par la structure d'insertion par l'activité économique :

- a) Lorsqu'elle a conclu un contrat de travail à durée indéterminée avec une personne âgée d'au moins cinquante-sept ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, jusqu'à la rupture de ce contrat à son initiative ou à celle du salarié ;
- b) Lorsqu'elle emploie une personne en parcours qui achève une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du parcours, au plus tard jusqu'au terme de l'action concernée ;

**ATTENTION** : Le ministère du travail n'a pas arbitré la question de la possibilité légale de faire des CDI inclusion avec ordres de missions (sans durée de travail forfaitaire), **nous recommandons donc aux AI de ne pas s'engager dans cette procédure pour l'instant.**

# La prolongation du PASS IAE - rappel

Dérogations / par un prescripteur

## dans les trois autres situations

2° Par l'un des prescripteurs mentionnés au deuxième alinéa de l'article [L. 5132-3](#), sur demande de la structure d'insertion par l'activité économique qui emploie la personne ou souhaite l'employer, après examen en lien avec la structure de sa situation au regard de l'emploi, des actions d'accompagnement et de formation conduites pendant la durée initiale du parcours et des actions envisagées pour la poursuite de ce parcours :

- a) Lorsque le salarié **âgé de cinquante ans et plus rencontre des difficultés particulières** qui font obstacle à son insertion durable dans l'emploi, dans la limite de quatre-vingt-quatre mois ;
- b) Lorsqu'une personne reconnue **travailleur handicapé** rencontre des difficultés particulières qui font obstacle à son insertion durable dans l'emploi, dans la limite de soixante mois ;
- c) A titre **exceptionnel**, pour les ateliers et chantiers d'insertion et les associations intermédiaires, **lorsqu'un salarié rencontre des difficultés particulièrement importantes dont l'absence de prise en charge ferait obstacle à son insertion professionnelle**, par décisions successives d'un an au plus et dans la limite de soixante mois.

Le refus de prolongation d'un prescripteur est motivé par écrit et notifié, par tout moyen donnant date certaine à la réception de cette notification, à la structure et à l'intéressé.

La prolongation est déclarée au moyen du téléservice mentionné à l'article [R. 5132-1-19](#), par la structure dans les cas mentionnés au 1°, et par le prescripteur dans les cas mentionnés au 2°.

# La prolongation du PASS IAE - rappel

Dérogations/par un  
prescripteur

dans les trois autres situations

- Prolongation par le prescripteur sur demande de l'AI :

↳ Pour le **salarié de 50 ans et plus et rencontrant des difficultés particulières**, dans la limite de **84 mois** ;

↳ Pour le **salarié bénéficiaire d'une RQTH et rencontrant des difficultés particulières**, dans la limite de **60 mois** ;

↳ A titre exceptionnel, pour le salarié **rencontrant des difficultés particulièrement importantes** dont l'absence de prise en charge ferait obstacle à son insertion professionnelle, par décisions successives d'un an au plus et dans la **limite de 60 mois**.



## La prolongation du PASS IAE - rappel

### Dérogations / par un prescripteur



- Procédure =
  - i. la SIAE dépose sa demande de prolongation en ligne via « les emplois de l'inclusion » auprès du prescripteur habilité de son choix à qui elle transmet un bilan du parcours du salarié « **fiche diagnostic Excel** » et la prévision des actions envisagées dans le cadre de la prolongation ;
  - ii. **Le prescripteur dispose ensuite de 30 jours pour donner sa réponse.** Il peut, en complément si besoin solliciter un entretien avec le salarié et l'AI. Il doit déterminer si le parcours IAE reste le dispositif d'accompagnement le plus adapté à la situation du DE ;
  - iii. Si la pertinence d'une prolongation du parcours du salarié est confirmée, le prescripteur confirme la prolongation et la durée accordée, directement sur la plateforme de l'inclusion ;
  - iv. dans le cas contraire, **le prescripteur motive par écrit son refus** au salarié ainsi qu'à la structure ; l'AI peut alors faire recours de cette décision **ou solliciter un autre prescripteur** ; Si le refus est entériné, une solution devra être proposée au DE par le prescripteur.
  - v. En cas de validation de la prolongation, la date de fin d'effet du PASS IAE est prolongée pour une durée déterminée par le prescripteur en lien avec la structure et le salarié.

# Le plaidoyer de l'UNAI sur les évolutions nécessaires



## La proposition faite à la DGEFP par les 3 réseaux d'AI

En l'état

Depuis l'entrée en vigueur d'un décret d'application de la réforme de 2020 de l'IAE, les AI ne peuvent plus mettre à disposition des personnes qui ne sont pas éligibles à un parcours d'insertion.

**Embauche en SIAE  
& Mise à disposition**



**Obtention d'un  
PASS IAE**

Pourtant,

Ce n'était pas l'objectif de la réforme puisque l'objet même de l'AI reste identique : « *embauche de personnes sans emploi avec des difficultés sociales* ».

Il était affirmé par la DGEFP que les AI pouvaient continuer de mettre à disposition des salariés qui n'ont pas de PASS IAE (Sources : DGEFP, Plateforme de l'Inclusion)

**Embauche en SIAE  
& Mise à disposition**



**Sans PASS IAE**

# La proposition faite à la DGEFP

## Notre proposition



L'UNAI a mis en évidence l'inadaptation du dispositif actuel résultant des décrets d'application pris après l'adoption de la loi de 2020 et demandé un assouplissement de cette réglementation qui n'a pas été souhaitée par le législateur. Nous avons proposé, lors de plusieurs réunions avec la DGEFP **une réécriture de l'article R.5132-19 du Code du Travail** par un décret en Conseil d'Etat.

### Pourquoi embaucher sans PASS IAE ?

1. Pour redonner aux AI une flexibilité qu'elles ont perdue ;
2. Pour répondre à des situations individuelles de personnes qui doivent rester plus de 24 mois en AI car leur disponibilité personnelle ne leur permet pas de travailler autrement (mères célibataires, aidants familiaux, personnes en longue maladie, etc....) ;
3. Pour pouvoir embaucher des personnes qui, sans être éligible au PASS IAE, sont en situation de pauvreté ou de grande précarité (ex : étudiants, retraités, temps très partiel,...) ;
4. Pour permettre à l'AI de retrouver la capacité à répondre à un plus grand nombre de demandes de mise à disposition en élargissant ses bénéficiaires.

## La proposition faite à la DGEFP

Notre proposition

**ATTENTION** : **Ce texte n'est pas en application**, ce n'est que le projet – à titre de proposition – qui a été présenté à la DGEFP par les réseaux d'AI  
Proposition de nouvelle rédaction de l'article R.5132-19 du Code du Travail



À l'article R5132-19 du code du travail, avant « L'association intermédiaire », sont insérés trois premiers alinéas ainsi rédigés :

*« Par dérogation aux articles R5132-1 et suivants du présent code, les associations intermédiaires peuvent embaucher des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières non éligibles à un parcours d'insertion, en vue de les mettre à disposition de personnes physiques ou de personnes morales dans les conditions des articles L5132-7 et suivants du présent Code.*

*Ces embauches de personnes non éligibles à un parcours d'insertion ne peuvent représenter plus de 50% des embauches de personnes déclarées éligibles à un parcours d'insertion au cours d'une année.*

*Elles n'ouvrent pas droit aux aides financières visées à l'article L5132-3 ».*

# La proposition faite à la DGEFP



## Notre proposition

### Quels avantages à la mise à disposition de personnes sans PASS IAE ?

1. Pouvoir recruter plus et satisfaire à l'augmentation de la demande de mise à disposition des utilisateurs dans les zones de faible chômage ;
2. L'AI est la seule structure qui permet de garder un emploi licite, un lien social, un accompagnement et un suivi médical avec les personnes salariées en CDDU ;
3. Permettre un rééquilibrage des profils au sein des AI & leur montée en compétence ;
4. Contribuer à maintenir l'équilibre financier des AI en élargissant les publics employables ;
5. Permettre de lutter contre l'économie souterraine ;
6. Sans impact sur le budget de l'Etat : en l'absence de versement d'aide au poste pour les personnes concernées.

## La proposition faite à la DGEFP

### Le débat

Selon l'UNAI , cette **modification réglementaire** serait suffisante pour permettre aux AI de recruter et de mettre à disposition sans PASS IAE. Les articles législatifs permettant toujours d'embaucher ce type de personnes.

Néanmoins, **la DGEFP refuse et veut une évolution législative** alors qu'il n'y a pas d'exclusivité de public prévue par le texte de loi, ni évoquée lors des débats parlementaires de la loi de 2020.

Modification  
réglementaire ?

OU Evolution  
législative ?

## L'arbitrage demandé au cabinet de la Ministre



L'UNAI souhaite que l'abandon de l'obligation d'embaucher par PASS IAE puisse entrer en vigueur dès que possible et ne pas avoir à attendre un prochain texte de loi « travail » non encore programmé à ce jour....

Un décret en Conseil d'Etat est à la main du gouvernement et prendrait quelques semaines pour être finalisé : cette mesure de simplification et de flexibilisation pourrait ainsi entrer en vigueur au début de 2025.

**Nous demanderons donc au cabinet de la Ministre du Travail et de l'Emploi Astrid Panosyan-Bouvet d'interroger le Conseil d'Etat pour qu'il statue sur la licéité d'un décret en Conseil d'Etat, et non un recours obligatoire à un texte législatif**





UNION NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES



# Echanges



UNION NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES



# RAPPEL pour mémoire Le pas à pas de la démarche sur la plateforme de l' Inclusion

(présentation du RDV juridique de juillet 2023)

# Connexion sur la plateforme de l'Inclusion

<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>

Besoin d'aide ?

Se connecter | S'inscrire ▾

Candidat

Prescripteur

Employeur solidaire

Institution partenaire

[Accueil](#) [Rechercher un emploi inclusif](#) [Rechercher des prescripteurs habilités](#)

[Accueil](#) > [Se connecter / S'inscrire](#)

## Se connecter / S'inscrire

### Se connecter



Se connecter avec Inclusion Connect

ou

### S'identifier avec vos identifiants

Adresse e-mail \*

adresse@email.fr

Mot de passe \*

\*\*\*\*\*

👁️ Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

### S'inscrire

Créer un compte employeur solidaire

Renseigner les  
identifiants de  
l'AI ou bien  
utiliser  
« inclusion  
connect »



# Ecran d'accueil du profil de votre AI sur « les emplois de l'inclusion »

Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## DEFI Services +

SIRET 387 587 751 00042

### Structure

AI - ID 3980

- 🔗 Voir la fiche publique
- ✎ Modifier les informations
- 📁 Gérer les métiers et recrutements
- 👤 Gérer des collaborateurs
- + Créer/rejoindre une autre structure
- 📎 Mes annexes financières

### Candidatures

- 📁 À traiter 2
- 🕒 En attente 137
- 📁 Voir toutes les candidatures
- ⬇ Export des candidatures

### Salariés

- 👤 Déclarer une embauche
- 📁 Gérer les salariés et PASS IAE
- 📁 Gérer mes fiches salarié (ASP)
- 🔄 Prolonger/suspendre un agrément émis par Pôle emploi

## Services partenaires

### Pilotage de l'inclusion

- 📁 Voir les données de candidatures de mes structures
- 📁 Focus auto-prescription Nouveau

### DORA

- 🔍 Consulter les services d'insertion de votre territoire ↗
- 📁 Référencer vos services ↗

# Sélection du salarié à prolonger par son N° de PASS IAE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE



Les emplois  
de l'inclusion  
Plateforme de l'inclusion

Besoin d'aide ?

Mon espace

Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## Prolonger ou suspendre un agrément émis par Pôle emploi

Cette fonction est destinée à prolonger ou suspendre un agrément émis par Pôle emploi pour un salarié déjà présent dans vos effectifs (donc déjà déclaré dans l'ASP)

Numéro \*

Le numéro d'agrément est composé de 12 chiffres (ex. 123456789012).

Rechercher

Renseigner le N° de PASS IAE de la personne à prolonger (12 chiffres)c

### Accès rapides

Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

Journal des modifications

### Documentation

Besoin d'aide ?

Qui peut bénéficier des contrats d'IAE ?

Disponibilité

### Réseaux sociaux

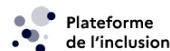
Twitter

LinkedIn

Facebook

Instagram

Youtube



Plateforme  
de l'inclusion

Ce service fait partie de la Plateforme de l'inclusion

Découvrez les outils qui portent l'inclusion au cœur de leur service. A chaque service, son objectif.

[Découvrez nos services](#)

[beta.gouv.fr](https://beta.gouv.fr)

[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

[api.gouv.fr](https://api.gouv.fr)

# Données personnelles du PASS IAE à prolonger



Besoin d'aide ?

Mon espace ▾

Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## Candidature de Monique P [redacted]

Candidature acceptée

① **PASS IAE**  
Désormais, le PASS IAE est visible depuis le profil salarié, la gestion de celui-ci également (exemple : « suspendre » ou « prolonger » un PASS IAE).

[Accéder au Profil salarié](#)

Cliquer sur :  
« Accéder au profil salarié »

### Candidat

#### Informations personnelles

- Prénom : **Monique**
- Nom : P [redacted]
- Numéro de sécurité sociale : 2 59 [redacted]
- Date de naissance [redacted] 1959
- E-mail : p [redacted] fr
- Téléphone : Non renseigné
- Adresse : [redacted] 78250 Meulan-en-Yvelines
- Identifiant Pôle emploi : Non renseigné
- CV : Non renseigné

Les données  
personnelles du/de la  
salarié/e  
correspondant au  
PASS IAE s'affichent

# Ouvrir le module de prolongation de PASS IAE

Monique P [redacted]



Numéro de PASS IAE : 99999 23 27287

Date de début : 01/12/2021

Nombre de jours restants sur le PASS IAE : 141 jours ⓘ

Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023 ⓘ

Suspendre

Prolonger

Afficher l'attestation

Bes

Sélectionner  
« Prolonger » sur  
le profil du/de la  
salarié/e

# Demander une prolongation de PASS IAE



Les emplois  
de l'inclusion  
Plateforme de l'inclusion

Besoin d'aide ?

Mon espace

Unai  
UNION NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

ELLIPSE  
AVOCATS

Tableau de bord Rechercher un emploi inclusif Rechercher des prescripteurs habilités

## Déclarer une prolongation de PASS IAE

Monique P [redacted]



Numéro de PASS IAE : 99999 23 27287

Date de début : 01/12/2021

Nombre de jours restants sur le PASS IAE : 143 jours

Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023

### Motif \*

- CDI conclu avec une personne de plus de 57 ans
- Fin d'une formation
- RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- 50 ans et plus
- Difficultés particulières qui font obstacle à l'insertion durable dans l'emploi

Du 30/11/2023 au

JJ/MM/AAAA

Date jusqu'à laquelle le PASS IAE doit être prolongé.  
Au format JJ/MM/AAAA, par exemple 20/12/1978.

Retour

Valider la déclaration

Sélectionner  
la catégorie à  
laquelle  
correspond le  
PASS IAE à  
prolonger

2 motifs de prolongation automatique

3 motifs de prolongation nécessitant  
l'accord d'un prescripteur habilité



# Déclarer une prolongation de PASS IAE étape 1 : sélectionner le motif



Numéro de PASS IAE : 99999 23 27287

Date de début : 01/12/2021

Nombre de jours restants sur le PASS IAE : 143 jours ⓘ

Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023 ⓘ

## Motif \*

- CDI conclu avec une personne de plus de 57 ans
- Fin d'une formation
- RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- 50 ans et plus
- Difficultés particulières qui font obstacle à l'insertion durable dans l'emploi

Du 30/11/2023 au

30/11/2024

Date jusqu'à laquelle le PASS IAE doit être prolongé.  
Au format JJ/MM/AAAA, par exemple 20/12/1978.

**Nouveau**

Bilan à renseigner : le motif sélectionné nécessite l'accord d'un prescripteur habilité

Mme P. ayant + de 50 ans  
nous sélectionnons ce motif

Nous demandons une  
prolongation d'un an  
jusqu'au 30/11/2024

# Déclarer une prolongation de PASS IAE étape 2 : renseigner le prescripteur destinataire

Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## Motif \*

- CDI conclu avec une personne de plus de 57 ans
- Fin d'une formation
- RQTH - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- 50 ans et plus
- Difficultés particulières qui font obstacle à l'insertion durable dans l'emploi

## Du 30/11/2023 au

30/11/2024

Date jusqu'à laquelle le PASS IAE doit être prolongé.  
Au format JJ/MM/AAAA, par exemple 20/12/1978.

## E-mail du prescripteur habilité sollicité pour cette prolongation

anne.licoine@pole-emploi.fr

Attention : l'adresse e-mail doit correspondre à un compte utilisateur de type prescripteur habilité

Vérifier l'e-mail

L'organisation s'affichera ci-dessous, s'il y en a plusieurs, sélectionnez-la dans la liste.

Pôle emploi - CONFLANS-SAINTE-HONORINE

[Rechercher des prescripteurs](#)

**IMPORTANT :**  
**Vous devez disposer**  
**préalablement d'au moins**  
**1 contact mail personnel**  
chez le prescripteur  
sollicité, à renseigner

Ce bouton permet de vérifier  
que l'adresse est bien  
référéncée dans la  
plateforme et affiche  
automatiquement le nom de  
l'agence concernée

# Déclarer une prolongation de PASS IAE

## étape 2 : facultatif, proposez un entretien au prescripteur



Tableau de bord   Rechercher un emploi inclusif   Rechercher des prescripteurs habilités

L'organisation s'affichera ci-dessous, s'il y en a plusieurs, sélectionnez-la dans la liste.

Pôle emploi - CONFLANS-SAINTE-HONORINE

[Rechercher des prescripteurs](#)

### Explications supplémentaires

Au besoin, vous pouvez demander un entretien téléphonique avec le prescripteur habilité pour lui apporter des explications supplémentaires.

Merci de cocher la case ci-dessous et renseigner vos coordonnées pour qu'il puisse revenir vers vous.

Demande d'entretien téléphonique pour apporter des explications supplémentaires

### Votre e-mail

aamarrtu@defiservices78.fr

### Votre numéro de téléphone

0139709820

Si vous souhaitez avoir un entretien avec le prescripteur cochez cette case

Et dans ce cas, renseignez votre mail et votre N° de téléphone direct

Retour

Valider la déclaration

Enfin validez la demande

# Une pièce à joindre OBLIGATOIREMENT : la fiche bilan Excel au diagnostic socio-professionnel



Fiche Bilan d'appui au Diagnostic socio-professionnel

|  |  |                 |  |
|--|--|-----------------|--|
| Nom de l'association intermédiaire :                   |  | DEFI Services + |  |
| N° de SIRET :  |  | 38758775100542  |  |
| Nom & Prénom du salarié en association intermédiaire : |  | PICARD Monique  |  |
| Date de naissance :                                    |  | 30/12/1969      |  |
| Numéro de PASS IAE :                                   |  | 9999932797      |  |
| Durée du parcours déjà réalisé :                       |  | Plus de 3 ans   |  |
| Date de fin du PASS actuel :                           |  | 30/11/2023      |  |

| Besoins  | Besoins<br>(à compléter pour toutes les lignes) | Principales actions réalisées et prévues<br>(à compléter quand applicable, sinon laisser vide) |                                |
|--|---|--|--------------------------------|
|  |   | Principales actions menées (2 axes possibles)  | Actions en cours ou envisagées |
| Appui au DSP   | (+)(+)(-)                                       |  |                                |
| Besoins de développer ses médias des secteurs de base (lire, écrire, compter, français, Recrutement...)  | (-)   |  |                                |
| Besoins de soutien afin d'occuper un poste de travail avec autonomie et s'adapter aux contraintes de celui-ci  | (+)   | Questions internes<br>Formation  | Formation                      |
| Besoins de soutien pour préparer son projet professionnel (identifier ses compétences, définir un métier, trouver sa formation...)   | (-)   | Questions internes   | Ateliers                       |
| Besoins de soutien pour trouver un emploi (héberger son CV, organiser ses démarches de recherche d'emploi, faire des candidatures, approcher à des offres, convier à un recruteur en entretien...) | (+)   | Formation  |                                |
| Besoins de résoudre une problématique de logement (absence de logement, insécurité, logement trop petit en regard de la composition familiale, passage à l'étranger...)                            | (-)   |  |                                |
| Besoins de soutien pour recourir aux droits (RSA, aides sociales...)   | (-)   |  |                                |
| Besoins de soutien dans les procédures administratives   | (+)   | Questions internes   | Ateliers                       |
| Besoins de soutien pour faciliter sa mobilité (absence de transport, éloignement...)   | (-)   |  |                                |
| Besoins de soutien pour faire face à des difficultés financières   | (+)   | Questions internes   | Prévisions internes            |
| Besoins de soutien pour accéder aux droits, aux soins et à la santé  | (+)   | Questions internes   |                                |
| Situation de handicap "besoin de compensation" (+) = premier lien périphérique / - = lien non principal  | (-)   |  |                                |
| Situation de handicap "besoin de réajustement" (+) = premier lien périphérique / - = lien non principal  | (-)   |  |                                |
| Difficultés judiciaires  | (-)   |  |                                |
| Conflits personnels & familiaux (séparabilité, parentalité, adultère...)   | (+)   | Accompagnement   |                                |

**Légende :**  
 (+) Le besoin est très élevé (indispensable)  
 (+) Le besoin est élevé  
 (-) Le besoin est modéré  
 (-) Le besoin est faible ou nul

**Exemple :**  
 -> une personne qui s'accompagne n'a pas son permis de conduire, pas de véhicule, et la commune dans laquelle elle réside est dépourvue de transports en commun, son "besoin d'appui pour faciliter sa mobilité" est par conséquent (+)  
 -> une personne qui s'accompagne n'a ni lire, ni compter, elle sait et peut créer des liens sociaux et accéder aux ressources internes et téléphoniques, son "besoin de soutien" est par conséquent (-)  
**Précisions :**  
 La compensation est la réponse apportée à une déficience. Elle est individuelle pour tenter l'impact de la déficience dans une situation donnée. Cette compensation pourra être de différents natures :  
 - humaine (un accompagnement lors la forme d'un salarié ou une méthode de communication)  
 - matérielle (un réajustement du poste de travail avec des outils spécifiques, accès, siège ergonomique)  
 - organisationnelle (un réajustement des activités réalisées, temps de formation de travail)  
 La réajustement est la restructuration qui est une méthode ou un accident. C'est un processus qui permet de retrouver une capacité à agir et à être acteur de son propre parcours. Cela se manifeste par :  
 - une bonne connaissance de son handicap, des besoins et des capacités  
 - une appropriation des brèves exigées par la déficience mais aussi des + possibles  
 - l'acceptation d'un médiateur de médiation et d'accompagnement par, être accompagné sur la médiation, la confiance en soi, pour favoriser l'acceptation d'un handicap psychique  
 - la capacité à décider par soi-même et non de fait du handicap

**Document Excel à remplir pour chaque salarié à prolonger et à télécharger sur la plateforme en PJ**

# Déclarer une prolongation de PASS IAE : étape 3 : Télécharger la fiche bilan du DSP



Tableau de bord

Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## Déclarer une prolongation de PASS IAE Monique P [REDACTED]



Numéro de PASS IAE : 99999 23 27287

Date de début : 01/12/2021

Nombre de jours restants sur le PASS IAE : 141 jours ⓘ

Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023 ⓘ

A cette étape vous devez téléverser la fiche bilan **EXCEL** complétée

**Vous devez fournir un fichier de bilan renseigné**

Motif \*

# Déclarer une prolongation de PASS IAE : étape 3 : Télécharger la fiche bilan du DSP



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Les emplois  
de l'inclusion  
Plateforme de l'inclusion



UNION NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES



ELLIPSE  
AVOCATS

Tableau de bord


Rechercher un emploi inclusif

Rechercher des prescripteurs habilités

## Bilan à renseigner : le motif sélectionné nécessite l'accord d'un prescripteur habilité

Vous devez présenter un bilan de la situation du salarié au regard de l'emploi, des actions d'accompagnement et de formation conduites pendant la durée initiale du parcours et des actions envisagées pour la poursuite de ce parcours.

Un modèle au format excel (modele\_bilan\_prolongation\_PASS\_IAE.xlsx) pour réaliser ce bilan permettra au prescripteur habilité d'avoir une meilleure connaissance du contexte de la prolongation. Vous devez désormais télécharger, compléter et téléverser ce modèle pour enregistrer une demande de prolongation.

 [Télécharger le modèle](#)

## Téléverser le modèle complété

Bilan ajouté : **Aucun**



Glissez votre fichier de bilan ici ou **rechercher** dans vos fichiers

 [Rechercher dans vos fichiers](#)

Taille maximale : 1 Mo

Type de fichier : Excel / XLSX

Télécharger ici la fiche  
bilan **EXCEL**  
complétée depuis votre  
ordinateur

# Déclarer une prolongation de PASS IAE : étape 3 : Télécharger la fiche bilan du DSP

Tableau de bord   Rechercher un emploi inclusif   Rechercher des prescripteurs habilités

 **Télécharger le modèle**

**Téléverser le modèle complété**

Bilan ajouté : Fiche Bilan Appui DSP (Monique P....) Defi Services +.xlsx



Type de fichier : Excel / XLSX

**E-mail du prescripteur habilité sollicité pour cette prolongation**

anne.licoine@pole-emploi.fr

Attention : l'adresse e-mail doit correspondre à un compte utilisateur de type prescripteur habilité

**Vérifier l'e-mail**

L'organisation s'affichera ci-dessous, s'il y en a plusieurs, sélectionnez-la dans la liste.

Pôle emploi - CONFLANS-SAINTE-HONORINE

La fiche bilan **EXCEL** complétée de Monique P. a été téléchargée depuis votre ordinateur

**Vous pouvez maintenant valider et transmettre votre demande finalisée au prescripteur**

MERCI  
pour votre attention



**Christophe CEVASCO**  
**Délégué national**  
[christophe.cevasco@unai.fr](mailto:christophe.cevasco@unai.fr)  
01 86 90 09 43

**Me Laurène DESCHET**  
Avocat Associée  
Responsable Pôle Formation  
[deschet@ellipse-avocats.com](mailto:deschet@ellipse-avocats.com)

Strictement Confidentiel